

Trouville-sur-Mer

Trouville-Villerville. Rentrée scolaire : quels changements en septembre ?



À la rentrée prochaine, tous les CP de Villerville et Trouville seront scolarisés à l'école René-Coty. - Crédit: Ouest-France

À la rentrée prochaine, les écoles Delamare et Coty de Trouville, et l'école Patrick-Grainville de Villerville vont fusionner. Cela implique, entre autres, des changements dans l'organisation des classes et des transports.

Quelle répartition des classes ?

Après l'annonce et le vote de la fusion des trois écoles, la répartition des classes a fait débat et donné du fil à retordre au service de la mairie de Trouville. En mai dernier, un sondage avait été réalisé auprès des parents d'élèves. À 71 %, ils ont voulu conserver tous les niveaux dans les deux écoles trouvillaises. La mairie a décidé de respecter ce choix.

Louis-Delamare et René-Coty gardent donc maternelle et élémentaire. Seul changement : les CP seront rassemblés à Coty. « **Nous bénéficions du dispositif 100 % réussite, avec deux enseignants pour les CP. Il y aura donc un adulte pour une dizaine d'élèves,** explique Sylvie de Gaetano, adjointe aux affaires scolaires à Trouville. **Pour cela, il fallait absolument que tous les CP soient dans la même école.** »

L'école de Villerville maintient une classe de maternelle. Mais pour l'instant, les inscriptions se font attendre, et certains parents sont inquiets. « **J'inscris ma fille à l'école pour qu'elle vive en collectivité, pas pour qu'ils soient huit dans une classe et trois à la cantine.** » Au contraire, les classes à quatre niveaux en maternelle et avec beaucoup d'élèves à Coty et Delamare préoccupent d'autres familles. « **33 dans une classe de maternelle, c'est énorme.** »

Les parents des plus petits élèves (très petite section, petite section) vont être contactés pour leur proposer une inscription à Villerville, afin de mieux répartir les effectifs. « **On ne peut pas imposer quoi que ce soit aux familles le 2 juillet** », rassure Anthony Gendron, directeur de Delamare, qui prendra la direction des trois sites à la rentrée. « **Mais si des parents de Trouville préfèrent une plus petite classe et peuvent emmener leur enfant à Villerville, cela peut être une solution** », estime Sophie Dierre, adjointe au maire de Villerville.

Quels moyens de transport ?

Un transport entre les sites sera mis en place à la rentrée. Il partira de Villerville pour emmener les enfants à Delamare, puis les CP à Coty. Un transport dans l'autre sens n'est pas prévu. « **On attend les dossiers d'inscription pour savoir si les parents ont besoin de ce transport, il est désormais géré par la région, et coûtera 20 € par enfants,** souligne Sylvie de Gaetano. **Il est nécessaire de connaître les besoins pour savoir quel véhicule mettre en place.** »

Quelle cantine ?

Concernant les repas de midi, ils sont préparés en régie sur place par une cuisinière. À Villerville, la cantine est sous-traitée par une société privée. L'adjointe aux affaires scolaires de Trouville, Sylvie de Gaetano, souhaitait dans un premier temps que la cantine en régie soit étendue aux trois sites. Ce ne sera finalement pas possible. « **Cela coûterait trop cher de mettre en place un moyen de transport qui garantirait la liaison chaude.** »

Et les années à venir ?

« **Y aura-t- il toujours une école à Villerville l'an prochain ?** », « **Le CP dédoublé, c'est pérenne ?** » Si beaucoup de parents d'élèves sont bien conscients que la rentrée 2019 est particulière, la question de la suite est dans tous les esprits.

« **Pour l'instant, les deux enseignants en CP, c'est pour un an,** indique Sylvie de Gaetano. **Pour ce qui est de l'organisation des sites, il faudra qu'on y réfléchisse pour les années à venir,** poursuit Anthony Gendron, directeur de l'école Delamare. **On a déjà des idées mais le délai était beaucoup trop court pour une rentrée le 2 septembre.** »

Louise DELÉPINE.